

Rapport annuel de gestion  
2002-2003

Bureau d'audiences publiques  
sur l'environnement



Rapport annuel de gestion  
2002-2003

Bureau d'audiences publiques  
sur l'environnement

Québec 

Le contenu de cette publication a été rédigé  
par le Bureau d'audiences publiques  
sur l'environnement

Édifice Lomer-Gouin  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6  
Téléphone : (418) 643-7447  
(sans frais) : 1 800 463-4732  
Télécopieur : (418) 643-9474  
Site Internet : [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca)  
Courriel : [communication@bape.gouv.qc.ca](mailto:communication@bape.gouv.qc.ca)

Dépôt légal — 2003  
Bibliothèque nationale du Québec  
ISBN : 2-550-40904-3  
ISSN : 1706-9599

© Gouvernement du Québec

Monsieur Michel Bissonnet  
Président de l'Assemblée nationale  
Hôtel du Parlement  
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de gestion du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement pour l'exercice financier qui a pris fin le 31 mars 2003.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le ministre de l'Environnement,

Thomas J. Mulcair  
Québec, juin 2003



Monsieur Thomas J. Mulcair  
Ministre de l'Environnement  
Édifice Marie-Guyart, 30<sup>e</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel de gestion du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement pour l'exercice financier qui a pris fin le 31 mars 2003 ; ce rapport a été rédigé conformément aux dispositions de la *Loi sur l'administration publique*.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le président,

André Harvey  
Québec, juin 2003



## MESSAGE DU PRÉSIDENT

Au cours de l'exercice 2002-2003, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement a reçu vingt mandats de période d'information et de consultation publiques et quatorze mandats d'enquête, d'audience publique et de médiation pour un total de 2 691 jours-mandats, un sommet depuis sa création en 1978. Ce contexte de croissance des interventions du BAPE illustre son lien étroit avec l'activité économique ainsi que l'intérêt de la population du Québec à participer de manière active aux décisions concernant le développement de son territoire.

Les activités du BAPE ont permis la diffusion d'information et d'étroits contacts avec les citoyens d'une bonne partie du Québec. À elle seule, la Commission sur le développement durable de la production porcine au Québec a tenu cette année 107 séances publiques dans 19 municipalités.

Si les infrastructures routières ont constitué une large part des projets étudiés, les commissions du BAPE ont eu l'occasion d'aborder une grande variété de sujets. Les projets de construction d'un barrage, d'agrandissement d'un lieu d'enfouissement sanitaire et d'implantation d'une centrale thermique ont mis en évidence la préoccupation de plus en plus grande des citoyens envers leur milieu et la place qu'ils accordent maintenant au concept de développement durable. En juillet 2002, le ministre de l'Environnement confiait au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement le mandat de tenir une consultation sur le développement durable de la production porcine au Québec. La commission formée par le président du BAPE a amorcé ses travaux en septembre 2002 et dispose d'une année pour remettre son rapport.

L'adoption de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* en décembre 2002 permet au BAPE de mettre au service des citoyens du Québec son expertise dans un cadre autre que celui de la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Le BAPE sera ainsi appelé à tenir au cours des prochaines années des consultations sur des projets d'aires protégées représentatives de la biodiversité du Québec.

Le BAPE a entrepris la mise à jour et le développement de plusieurs moyens de communication afin de mieux répondre aux besoins exprimés par les citoyens et de favoriser leur participation. Il a également adapté ses publications et ses présentations visuelles afin de répondre aux nouvelles normes définies dans le cadre du Programme d'identification visuelle du gouvernement du Québec.

L'accomplissement d'une charge de travail de plus en plus lourde est tributaire de l'engagement et de la compétence de l'équipe, mais elle commande parallèlement la mise en œuvre de mesures appropriées. Le BAPE a poursuivi ses efforts d'amélioration des services en misant entre autres sur l'utilisation des nouvelles technologies. Il a notamment procédé à la refonte complète de son site Internet ainsi qu'à la numérisation systématique des documents, ce qui lui a permis de rendre plus de 88 % de la documentation accessible dans Internet. Il a également amélioré l'offre d'accès gratuit à Internet dans les centres de consultation en région. En collaboration avec le ministère de l'Environnement, il a amorcé

la conception et la réalisation d'une présentation multimédia destinée principalement aux séances d'information et de consultation publiques.

Les résultats des différentes consultations menées auprès de la clientèle et du personnel ont permis la révision de la *Déclaration de services aux citoyens* et l'élaboration d'un plan d'amélioration des services renfermant une série de mesures orientées vers les citoyens. Ce plan se situe dans une démarche continue et évolutive et s'intègre au cycle de gestion de l'organisation.

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement a adopté un nouveau plan stratégique pour la période 2003-2007. Ce plan, qui s'inscrit dans une démarche de continuité, définit trois grands enjeux, soit la réalisation des mandats, le développement durable et la prestation de services à la clientèle. Il précise également les orientations, les axes d'intervention et les objectifs qui guideront les actions du BAPE au cours des quatre prochaines années.

Le président,  
André Harvey

## DÉCLARATION DU PRÉSIDENT

Les renseignements contenus dans le présent rapport annuel de gestion relevaient de ma responsabilité au 31 mars 2003. Cette responsabilité porte sur l'exactitude et l'intégrité des données ainsi que sur la fiabilité des résultats qui sont présentés.

À ma connaissance, le Rapport annuel de gestion 2002-2003

- décrit fidèlement les secteurs d'activité, les orientations stratégiques et les priorités ;
- indique le niveau d'atteinte des objectifs fixés dans le plan stratégique en fonction des indicateurs de performance préétablis ;
- présente des données exactes et fiables qui couvrent l'ensemble des activités du BAPE.

La Direction a maintenu tout au cours de l'exercice financier, conformément à son mandat, des systèmes de contrôle interne et d'information de gestion de façon à permettre une saine gestion de ses opérations et une reddition de comptes eu égard aux engagements inscrits à son plan stratégique 2001-2003.

Je suis satisfait des pratiques et des méthodes qui ont été utilisées pour produire l'information contenue dans le présent rapport annuel de gestion.

Le président,

André Harvey  
Québec, juin 2003



## *Table des matières*

---

Chapitre 1	
Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	1
1.1 La constitution	1
1.2 La mission	1
1.3 La composition	3
1.4 L'organisation administrative	3
1.5 La formation d'une commission	5
1.6 Les mandats dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement	5
1.6.1 La période d'information et de consultation publiques	5
1.6.2 L'audience publique	6
1.7 Les autres mandats	7
1.7.1 L'enquête et l'audience publique	7
1.7.2 L'enquête et la médiation	7
1.7.3 L'enquête	7
<hr/>	
Chapitre 2	
Les choix stratégiques et les résultats atteints	9
2.1 Les choix stratégiques	10
2.2 Les résultats	10
2.2.1 Les mandats	10
2.2.2 La prestation de services aux citoyens	11
2.2.3 Le développement durable	13
2.2.4 La consultation publique	14
<hr/>	
Chapitre 3	
Les ressources	17
3.1 Les ressources humaines	17
3.2 Le Comité ministériel sur l'organisation du travail	18
3.3 Les ressources budgétaires	19

3.4	Les ressources matérielles .....	19
3.5	Les ressources informationnelles .....	19
<hr/>		
	Chapitre 4	
	Autres exigences .....	21
<hr/>		
4.1	L'accès à l'information.....	21
4.2	La protection des renseignements personnels .....	21
4.3	La sécurité de l'information numérique .....	22
4.4	Les règles d'éthique des membres du BAPE.....	22
4.5	La politique linguistique.....	22
4.6	Le programme d'accès à l'égalité.....	23
4.7	Le programme d'identification visuelle .....	23
<hr/>		
	Chapitre 5	
	Perspectives 2003-2004 .....	25
<hr/>		
	Annexe I	
	A – Les membres du BAPE .....	27
	B – Les membres à temps partiel nommés par décret.....	27
	Annexe II	
	A – Les mandats de période d'information et de consultation publiques .....	29
	B – Le mandat d'enquête .....	30
	C – Les mandats de médiation .....	30
	D – Les mandats d'audience publique .....	30
	Annexe III	
	A – Les rapports publiés par le BAPE .....	33
	B – Les autres publications .....	34
	Annexe IV	
	Code d'éthique et de déontologie des membres du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement .....	35
	Annexe V	
	Liste des conférences présentées par les membres et le personnel du BAPE .....	39

## *Liste des figures et des tableaux*

Figure 1	Le cheminement des projets au BAPE dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts .....	2
Figure 2	La structure organisationnelle au 31 mars 2003 .....	4
Figure 3	Les jours-mandats pour les périodes d'information et de consultation publiques, les enquêtes, les médiations et les audiences publiques, 1998-1999 à 2002-2003 .....	9
Tableau 1	Répartition du personnel au 31 mars 2003 .....	17
Tableau 2	Crédits, dépenses et autres coûts .....	19



## **1.1 La constitution**

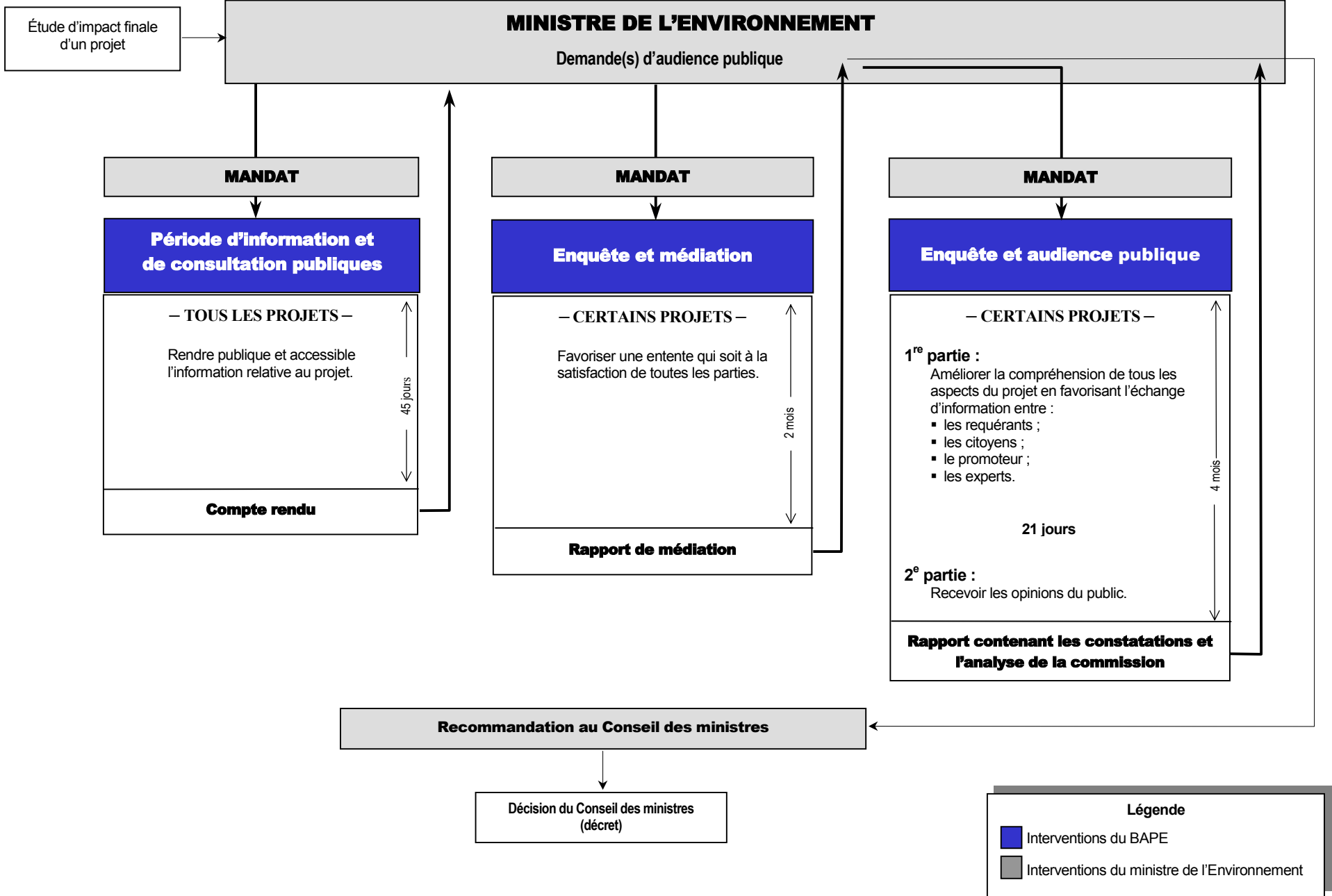
Adoptée en décembre 1978 par l'Assemblée nationale du Québec, la *Loi modifiant la Loi de la qualité de l'environnement* (1978, c. 64) a eu pour effet d'instituer le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), de prévoir sa composition et son rôle et d'établir, pour certains projets, une procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement faisant appel à la participation du public. En créant le BAPE, l'Assemblée nationale affirmait le droit des citoyens à l'information et à la consultation et sollicitait leur participation aux décisions ayant une incidence sur l'environnement. Ce faisant, elle reconnaissait officiellement la valeur et la pertinence de la contribution de la population au processus d'évaluation environnementale en raison de l'expertise concrète qu'elle a de son milieu de vie.

L'action du BAPE, notamment par les possibilités qu'il offre à la population d'intervenir dans les processus d'autorisation des grands projets, s'inscrit bien dans la perspective du développement durable. Les citoyens susceptibles de subir les répercussions de ces projets ou de bénéficier de leurs retombées peuvent ainsi faire valoir leur point de vue et fournir aux décideurs un éclairage équilibré. Elle permet aussi aux promoteurs d'assurer une cohabitation harmonieuse de leur projet avec le milieu.

## **1.2 La mission**

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement a pour mission d'informer et de consulter la population sur des questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre de l'Environnement afin d'éclairer la décision gouvernementale dans une perspective de développement durable. En fait, sur le territoire méridional du Québec, le BAPE est le seul organisme gouvernemental officiellement mandaté pour donner à la population les moyens nécessaires de s'informer, pour recueillir ses opinions et pour traduire ses attentes et ses préoccupations concernant un projet donné. Le BAPE est un organisme gouvernemental consultatif dont les commissions ont des pouvoirs quasi judiciaires. Il relève du ministre de l'Environnement, mais il est indépendant du Ministère. En vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2), le BAPE a pour fonction d'enquêter et de tenir des audiences publiques, à la demande du Ministre, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement ou sur toute autre question relative à la qualité de l'environnement et de lui transmettre un rapport contenant ses constatations et son analyse. Il ne constitue donc pas un organisme décisionnel mais un instrument d'aide à la décision (voir figure 1).

Figure 1 Le cheminement des projets au BAPE dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement



### **1.3 La composition**

Le BAPE était composé au 31 mars 2003 de sept membres à plein temps (annexe I), dont un président et une vice-présidente. Ces membres sont nommés par le gouvernement.

De plus, pour lui permettre de former les commissions en temps opportun et de satisfaire aux exigences des mandats confiés par le Ministre, le président dispose d'une liste de membres à temps partiel également nommés par le gouvernement (annexe I).

### **1.4 L'organisation administrative**

L'organisation administrative (voir figure 2) est conçue de façon à favoriser une gestion matricielle des ressources pour mieux répondre aux besoins des commissions.

Le président assume la direction de l'organisme. Il est assisté par la vice-présidente, l'assemblée des membres, le secrétaire et directeur général de l'administration et le directeur de l'expertise environnementale et des communications.

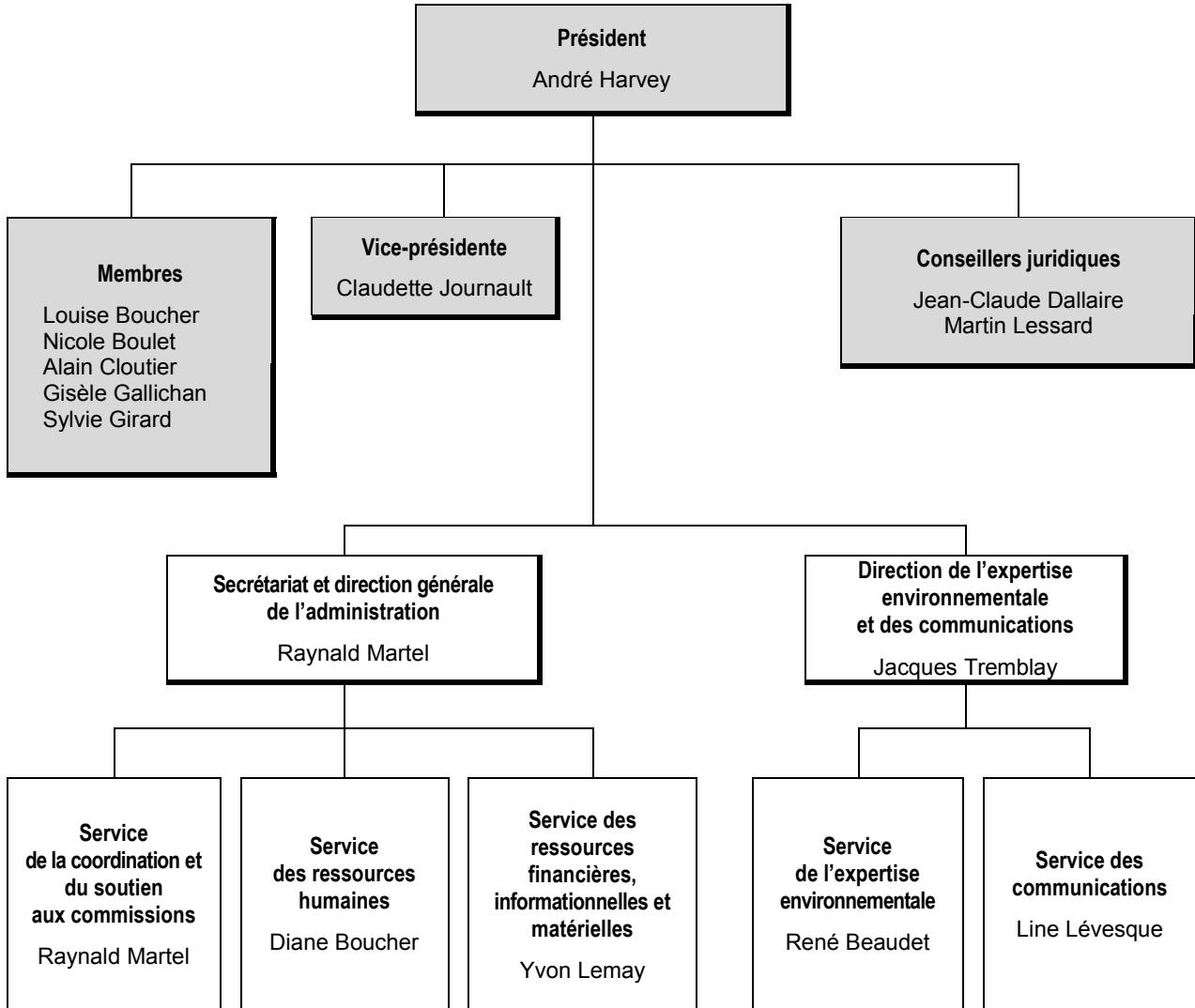
Les membres, à titre de commissaire, dirigent les commissions et assurent la gestion des ressources qui leur sont confiées pour remplir leurs mandats.

Les conseillers juridiques guident le président et les commissaires quant aux aspects légaux qui concernent l'organisme et les travaux des commissions.

Le secrétaire et directeur général de l'administration voit au suivi des dossiers administratifs et assure la gestion des ressources humaines, financières, informationnelles et matérielles ainsi que la coordination et le soutien aux activités liées aux commissions.

Le directeur de l'expertise environnementale et des communications est responsable d'une équipe multidisciplinaire de professionnels en recherche et analyse et en communication qui répondent aux besoins des commissions et de l'organisation.

Figure 2 La structure organisationnelle au 31 mars 2003



## **1.5 La formation d'une commission**

Lorsque le Ministre demande au BAPE de tenir une enquête et une audience publique, le président du BAPE forme une commission et désigne la personne responsable. La personne qui préside la commission est habituellement un membre à plein temps du BAPE, auquel se joignent des commissaires choisis selon leur compétence à traiter les éléments et les enjeux particuliers du projet soumis.

Pour les enquêtes qui leur sont confiées, les membres sont assermentés et possèdent les pouvoirs et l'immunité des commissaires nommés en vertu de la *Loi sur les commissions d'enquête* (L.R.Q., c. C-37). À ce titre, ils bénéficient des pouvoirs qui leur permettent notamment d'exiger tout document utile à la compréhension du dossier. Bien que chaque commission du BAPE détienne des pouvoirs quasi judiciaires, l'approche privilégiée consiste à éviter, dans la mesure du possible, l'exercice formel de pouvoirs coercitifs.

## **1.6 Les mandats dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement**

Le BAPE reçoit ses mandats du ministre de l'Environnement. Le nombre et le type de mandats fluctuent en fonction des projets qui sont soumis au Ministre par les promoteurs dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, et selon les demandes d'audience publique faites par la population.

### ***1.6.1 La période d'information et de consultation publiques***

Lorsque le ministre de l'Environnement décide de rendre publique l'étude d'impact déposée par le promoteur d'un projet, il donne mandat au BAPE de la rendre accessible à la population, comme d'ailleurs tous les autres documents du dossier. Pour ce faire, le BAPE ouvre des centres de consultation dans les régions où le projet doit se réaliser. Il s'assure que la population directement intéressée par le projet soit informée de l'ouverture de ces centres et tient une séance d'information publique. La population peut également consulter le dossier au bureau du BAPE à Québec, à la bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal et dans le site Internet du BAPE à la rubrique « Périodes d'information et de consultation publiques ». C'est au cours de cette période réglementaire de 45 jours que les personnes, les groupes, les organismes ou les municipalités peuvent demander la tenue d'une audience publique en transmettant une demande à cet effet au ministre de l'Environnement.

### ***1.6.2 L'audience publique***

À moins qu'il ne juge la demande frivole, le Ministre donne au BAPE le mandat de tenir une audience publique. Celle-ci se déroule en deux parties.

#### *La première partie de l'audience*

Consacrée à l'information, la première partie s'amorce avec la présentation du projet par le promoteur. Le public et la commission peuvent ensuite poser des questions pour connaître toutes les facettes et toutes les répercussions du projet à l'étude. À cette première partie de l'audience sont convoqués le promoteur, les requérants de l'audience, de même que des représentants de différents ministères ou organismes publics susceptibles d'apporter un éclairage sur le projet et de répondre aux questions du public. Ces derniers agissent comme personnes-ressources. La procédure suivie est simple et favorise un échange public entre la commission et la population, le promoteur, les organismes et les ministères. La documentation et les notes sténographiques des séances publiques sont déposées dans les centres de consultation et publiées dans le site Internet.

Au terme de cette première partie, les personnes qui souhaitent exprimer leur opinion sur le projet disposent d'au moins 21 jours pour préparer leur intervention sous forme de mémoire ou d'exposé oral.

#### *La deuxième partie de l'audience*

La deuxième partie de l'audience permet aux personnes, aux groupes, aux organismes ou aux municipalités qui le souhaitent d'exprimer leur opinion sur le projet à l'étude. Ceux-ci peuvent appuyer le projet tel qu'il a été présenté par le promoteur, manifester leurs objections quant à sa réalisation ou proposer des modifications. Cette deuxième partie permet à la commission de mieux cerner les retombées du projet et de comprendre les valeurs propres aux collectivités intéressées. Les mémoires sont également rendus publics dans les centres de consultation et le site Internet à la fin de la deuxième partie de l'audience.

#### *Le rapport de la commission*

Une fois la partie publique terminée, la commission analyse le projet en s'appuyant sur les transcriptions de l'audience, les documents déposés, les mémoires des participants à l'audience publique ainsi que sur ses propres recherches. La commission rédige ensuite son rapport qui fait état des commentaires reçus et de son analyse. Lorsque le rapport est terminé, au plus tard à la fin du mandat de quatre mois, le président du BAPE le transmet au ministre de l'Environnement qui dispose de 60 jours pour le rendre public. Par la suite, le Ministre soumet ses recommandations au Conseil des

ministres à qui appartient la décision finale d'autoriser intégralement le projet, d'imposer certaines modifications ou conditions quant à sa réalisation, ou de le refuser.

## **1.7 Les autres mandats**

En vertu de l'article 6.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, le ministre de l'Environnement peut également demander au BAPE d'enquêter sur toute question relative à la qualité de l'environnement et de lui faire rapport de ses constatations et de son analyse. Le BAPE doit également tenir des audiences publiques à la demande du Ministre. Différents types de mandats découlent de cette disposition.

### ***1.7.1 L'enquête et l'audience publique***

Les consultations publiques effectuées dans le cadre d'un mandat d'enquête et d'audience publique ont généralement pour but d'aider le gouvernement à élaborer des politiques ou des orientations par rapport à une question environnementale particulière. Ce type de mandat permet aussi au gouvernement d'avoir le point de vue de la population sur une question environnementale. Par exemple, la Commission sur le développement durable de la production porcine au Québec a été amenée à tenir des séances publiques dans plusieurs régions du Québec afin de permettre à la population de s'exprimer sur le sujet.

### ***1.7.2 L'enquête et la médiation***

Dans certains cas, le ministre de l'Environnement peut, avant de mandater le BAPE de tenir une audience publique dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, lui confier un mandat d'enquête et de médiation. La médiation en environnement est un processus souple qui vise à aider le promoteur du projet et les personnes ou les groupes qui requièrent une audience publique à régler les différends relatifs aux répercussions du projet sur l'environnement et à conclure une entente sur les points en litige. La médiation est effectuée par un membre du BAPE qui rédige un rapport qui sera transmis au ministre de l'Environnement. Il appartient à celui-ci de décider du suivi à donner au dossier. Le mandat d'enquête et de médiation en environnement ne modifie en rien le droit des requérants d'obtenir la tenue d'une audience publique relativement au projet.

### ***1.7.3 L'enquête***

Le Bureau peut aussi se voir confier par le Ministre des mandats d'enquête sans audience publique. Le ministre de l'Environnement y a généralement recours

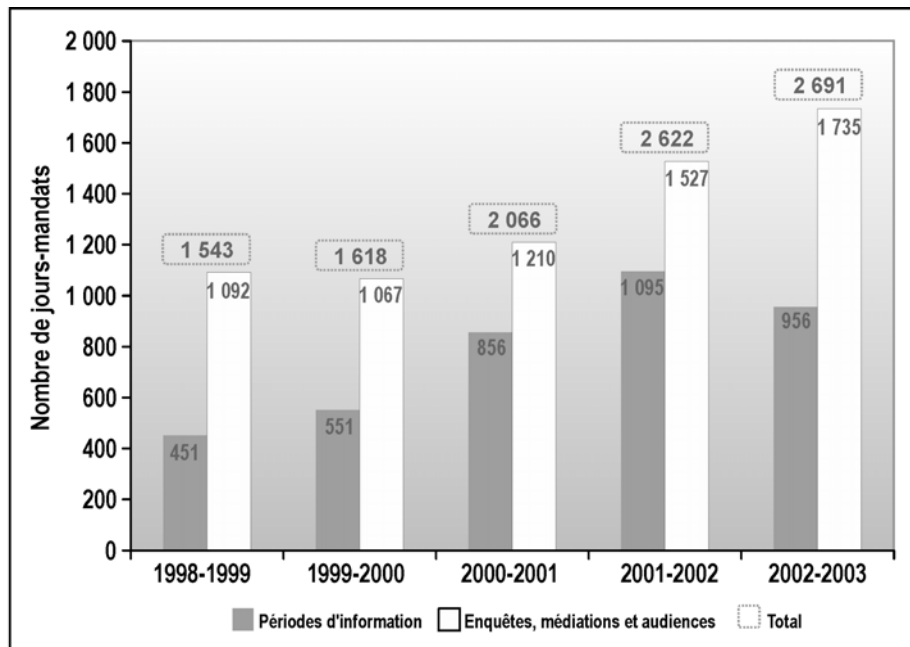
pour obtenir un éclairage supplémentaire sur une question environnementale particulière ou une situation exceptionnelle. Les enquêtes sont menées par une commission formée de un ou plusieurs membres du BAPE, laquelle doit produire un rapport dans le délai fixé par le Ministre. Ce type de mandat est relativement peu fréquent par rapport aux mandats d'enquête et d'audience publique et aux mandats d'enquête et de médiation. Dans la présente année, le BAPE a enquêté sur le projet d'exploitation d'une mine et d'une usine de niobium à Oka.

***Les choix stratégiques et les résultats atteints***

Depuis sa création, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement a connu une augmentation constante du nombre de mandats qui lui sont confiés par le Ministre. Le nombre annuel de mandats de période d'information et de consultation publiques est passé de quinze dans les années 1980 à dix-huit dans les années 1990 pour atteindre vingt en 2002-2003. Le nombre moyen annuel de mandats d'enquête, d'audience publique et de médiation a connu une augmentation similaire, passant de trois dans les années 1980 à sept dans les années 1990 puis à quatorze en 2002-2003.

Cette augmentation résulte d'un plus grand nombre de projets assujettis à la procédure, d'un contexte économique favorable, d'une plus grande sensibilité de la population à la qualité de son environnement et de son désir de contribuer activement au développement de son milieu. La figure 3 illustre l'augmentation constante du nombre de jours-mandats depuis les cinq dernières années.

**Figure 3 Les jours-mandats pour les périodes d'information et de consultation publiques, les enquêtes, les médiations et les audiences publiques, 1998-1999 à 2002-2003**



## 2.1 Les choix stratégiques

Le BAPE a dirigé ses efforts en fonction des choix exprimés dans son plan stratégique couvrant la période 2001-2003. Le plan s'articule autour de la réalisation des mandats confiés par le ministre de l'Environnement, lesquels sont au centre des priorités et mobilisent l'essentiel des ressources. Ce plan précise trois grands enjeux, soit la prestation de services à la population, le développement durable et la consultation publique.

## 2.2 Les résultats

À travers les mandats qui lui sont confiés par le ministre de l'Environnement, le BAPE permet à l'ensemble des citoyens d'être mieux informés et de participer au processus d'autorisation des projets qui ont une incidence sur l'environnement et leur qualité de vie. Pour maintenir sa crédibilité et préserver la satisfaction des citoyens à l'égard de ses services, le BAPE doit être en mesure de s'adapter à l'évolution des besoins de la population. Ses choix stratégiques l'ont ainsi amené à mettre l'accent sur l'utilisation accrue des nouvelles technologies et sur certaines modifications apportées à ses modes de consultation. Il a également établi un plan d'amélioration des services contenant des mesures destinées à répondre aux attentes de la population en matière de prestation de services.

### 2.2.1 Les mandats

En regard du plan annuel de gestion et dans le cadre de ses mandats, soit 10 audiences publiques, une enquête, 3 médiations et 20 périodes d'information et de consultation publiques, le BAPE a tenu en 2002-2003 36 rencontres d'enquête et de médiation et 186 séances publiques auxquelles ont assisté 12 033 personnes, comparativement à 6 572 en 2001-2002. Il a émis 110 communiqués nécessitant quelque 47 890 envois. Il a entretenu des échanges et des communications avec 302 personnes-ressources et 114 représentants des promoteurs et a répondu à quelque 8 650 demandes de renseignements reçues par courriel ou la ligne sans frais du BAPE. Il a ouvert et alimenté 43 centres temporaires de consultation en plus des centres permanents de documentation de Québec et Montréal. Enfin, il a produit 14 rapports d'enquête, de médiation et d'audience publique et 20 comptes rendus de période d'information et de consultation publiques.

Au cours de l'année 2002-2003, le BAPE a poursuivi son objectif de maximaliser l'accessibilité de l'information dans son site Internet. Il a traité 3 004 documents déposés par les participants, dont 88 % ont été rendus accessibles dans Internet, comparativement à 36 % l'année dernière. Le nombre de sessions a atteint 229 734 comparativement à 130 347 l'année précédente, pour une augmentation de 76 %. Depuis les deux dernières années, la fréquentation a augmenté de près de 167 %. Le temps moyen d'une session au cours de l'année a été de 13 minutes.

À elle seule, la consultation publique sur la production porcine au Québec a contribué dans une proportion de près de 40 % à l'augmentation de ces statistiques par rapport à l'année 2001-2002.

### 2.2.2 La prestation de services aux citoyens

#### Orientation 1 Améliorer la qualité des services aux citoyens

Axes d'intervention	Objectifs	Indicateurs
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Déclaration de services aux citoyens</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaborer, mettre en œuvre et réviser la <i>Déclaration de services aux citoyens</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Degré de respect des normes fixées par la <i>Déclaration de services aux citoyens</i></li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaissance des perceptions et des attentes de la population</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adapter nos services aux attentes de la population</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux de satisfaction de la population à l'égard de nos services</li> </ul>

À partir des commentaires et des suggestions émis lors des différentes consultations menées auprès de la population, le BAPE a élaboré un plan d'amélioration des services renfermant des mesures orientées vers la population et qui l'engage dans un processus d'amélioration continue des services offerts à la population. Il a également amorcé la révision de sa *Déclaration de services aux citoyens* dans laquelle il prend des engagements en matière d'accessibilité à l'information, de respect envers la clientèle, de clarté des messages, de soutien aux participants et de qualité d'accueil.

Ainsi, il a entamé la conception et la réalisation d'une présentation multimédia. Cette présentation principalement utilisée en séance d'information a pour but d'expliquer la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, de préciser le rôle du BAPE ainsi que les droits des citoyens.

En réponse aux demandes des citoyens, le BAPE a produit un guide d'aide à la rédaction des mémoires et mis à jour le dépliant explicatif. Ces documents d'accompagnement des citoyens sont disponibles dans le site Internet du BAPE. Toujours dans l'optique de répondre aux besoins exprimés, le BAPE a également produit une nouvelle publication dont l'objectif est d'aider les citoyens désireux de faire une demande d'audience publique au ministre de l'Environnement.

#### *Les résultats des sondages*

Depuis trois ans, les participants aux séances publiques sont invités à remplir un questionnaire d'appréciation. En 2002-2003, 400 participants et

participantes ont rempli le questionnaire, soit 221 au cours de 23 séances publiques d'information et 179 lors de 180 séances d'audience publique.

Les résultats sont présentés en fonction des engagements de la *Déclaration de services aux citoyens* regroupés sous quatre thèmes : le respect des citoyens, l'accessibilité de l'information, la clarté des messages et le soutien aux participants.

#### Le respect des citoyens

- Maintenir une attitude empreinte de courtoisie 80 % 18 % = 98 %
- Faire preuve de considération et d'équité à votre égard 50 % 37 % = 87 %
- Maintenir un climat favorable aux échanges 54 % 31 % = 85 %

#### L'accessibilité de l'information\*

- Accessibilité des centres de consultation temporaires 48 % 40 % = 88 %
- Information de la tenue des séances publiques 53 % 34 % = 87 %

#### La clarté des messages

- Clarté de l'information transmise sur la procédure de consultation publique et les modalités de participation 52 % 42 % = 94 %
- Clarté de l'information transmise sur les projets 43 % 43 % = 86 %

#### Le soutien aux participants

- Disponibilité du personnel du BAPE 79 % 18 % = 97 %
- Utilité des séances publiques 57 % 29 % = 86 %

Plutôt d'accord     Totalemment d'accord

**Les pourcentages correspondant aux énoncés plutôt en désaccord et totalement en désaccord ne sont pas ici présentés en raison de leur faible valeur.**

\* L'essentiel de l'information concernant les projets est également accessible dans le site Internet du BAPE. Le nombre élevé de consultations (voir p. 10) témoigne de l'intérêt de la population face à l'information véhiculée.

### L'accueil et les renseignements

- Le service téléphonique gratuit accessible dans toutes les régions du Québec a enregistré plus de 7 990 appels en 2002-2003.
- La présence d'une téléphoniste-réceptionniste a été maintenue pendant les heures de bureau (8 h 30 à 12 h et 13 h à 17 h).
- Toutes les demandes reçues par courrier ou par courriel ont été traitées en moins de dix jours ouvrables, dont la plupart en deçà de cinq jours ouvrables.

### Le traitement des plaintes

- Le BAPE dispose d'un processus de traitement des plaintes. Au cours de l'exercice, le BAPE n'a reçu aucune plainte.

### 2.2.3 Le développement durable

#### **Orientation 2 Favoriser le développement durable dans l'implantation des projets et la mise en œuvre des programmes et des politiques soumis à la consultation publique**

<b>Axe d'intervention</b>	<b>Objectif</b>	<b>Indicateur</b>
Principes de développement durable	Évaluer les projets, programmes et politiques soumis à la consultation publique à la lumière des principes du développement durable et contribuer à leur bonification	Mise en évidence du respect des principes du développement durable dans les rapports du BAPE

Le BAPE est un organisme qui permet la participation du public au processus de décision, en mettant l'accent sur ses préoccupations et ses aspirations, ce qui en fait *de facto* un instrument de développement durable. Il le devient d'autant plus que les commissions évaluent les projets à la lumière des principes qui sous-tendent le développement durable.

D'emblée, la mission et les actions du BAPE s'inscrivent dans une démarche de développement durable puisqu'elles favorisent l'intégration des aspects environnementaux, économiques et sociaux dans la prise de décision, permettent l'accessibilité pour tous à l'information et associent la participation de l'ensemble des groupes de la société au processus d'autorisation des projets.

Les commissions du BAPE adhèrent aux principes de développement durable et utilisent dans l'exercice de leurs fonctions une notion large de

l'environnement qui ne se restreint pas au cadre biophysique, mais qui tient compte également des aspects sociaux, économiques et culturels.

Afin de mesurer la considération des principes du développement durable dans la réalisation de ses mandats, le BAPE a examiné le traitement qui leur est accordé dans le rapport d'enquête et les dix rapports d'enquête et d'audience publique publiés en 2002-2003. Cette analyse confirme l'importance accordée au développement durable dans l'étude des projets. Elle montre que les principes de développement durable les plus fréquemment abordés par les commissions sont l'engagement actif et le partenariat, l'intégration des aspects environnementaux, économiques et sociaux, la satisfaction des besoins essentiels et l'amélioration du niveau de vie, l'accessibilité de l'information et la participation à la prise de décision ainsi que l'amélioration de la compréhension scientifique et l'innovation.

Au cours de l'exercice 2002-2003, le BAPE a posé différentes actions afin de mieux intégrer les concepts de développement durable. Il a soutenu la réalisation d'un essai de maîtrise visant à préciser une démarche menant à une meilleure considération des grands principes du développement durable dans l'analyse des projets. Il a également amorcé des discussions visant à définir une vision commune des grands principes de développement durable permettant une meilleure intégration de ces principes dans l'analyse des projets.

#### ***2.2.4 La consultation publique***

##### **Orientation 3 Améliorer les façons de faire**

<b>Axes d'intervention</b>	<b>Objectifs</b>	<b>Indicateurs</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Nouveaux modes de consultation</li><li>▪ Nouvelles technologies</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Améliorer les modes de consultation</li><li>▪ Favoriser l'accessibilité de l'information</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Modifications apportées à nos modes de consultation</li><li>▪ Augmentation de l'utilisation des nouvelles technologies</li></ul>

Le BAPE a entrepris au cours de l'année diverses actions pour améliorer ses modes d'information et de consultation en misant notamment sur les nouvelles technologies. Il a peaufiné son site Internet afin de le rendre plus complet et plus convivial. La numérisation presque systématique de la documentation a permis de rendre la plupart des documents accessibles dans Internet. La disponibilité des documents est ainsi passée de 36 % en 2001-2002 à plus de 88 % à la fin de 2002-2003. Des ententes ont également permis d'accroître l'offre d'accès gratuit à Internet dans les centres de consultation en région, ouvrant ainsi la voie à d'autres innovations au cours des prochaines années.

Les travaux de la Commission sur le développement durable de la production porcine au Québec ont donné l'occasion au BAPE d'innover en matière de consultation. La Commission a ainsi amorcé ses travaux par la tenue de vingt séances thématiques dans six municipalités du Québec, réunissant une soixantaine d'experts des milieux universitaires, gouvernementaux et agricoles de même que des groupes d'intérêt. Ces séances ont permis d'approfondir la connaissance du secteur porcin et ses divers éléments ont été colligés dans des cahiers synthèses permettant aux participants de repérer plus facilement l'information dès la première tournée de consultations publiques. La Commission a également innové en se scindant en deux durant une partie de la seconde tournée, afin de tenir des audiences dans le plus grand nombre possible de localités.

Les modifications aux *Règles de procédure relatives au déroulement des audiences publiques* adoptées par les membres du Bureau sont entrées en vigueur, ce qui donnera une plus grande souplesse aux commissions. Par ailleurs, dans le cadre des consultations du public qui seront tenues en vertu de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*, le BAPE a entrepris de définir de nouvelles règles de procédure afin d'atteindre les objectifs de ces consultations.



## CHAPITRE 3

### *Les ressources*

#### 3.1 Les ressources humaines

Au 31 mars 2003, l'organisme comptait 73 employés, soit 53 employés réguliers et 20 employés occasionnels, représentant une utilisation totale de 66 équivalents temps complet pour l'année 2002-2003, soit le même nombre que pour l'année 2001-2002.

**Tableau 1 Répartition du personnel au 31 mars 2003**

Catégorie d'emploi	Employés réguliers			Employés occasionnels			Effectif au 31 mars 2003	Effectif au 31 mars 2002
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total		
Membres	2	5	7	0	0	0	7	7
Cadres	2	0	2	0	0	0	2	2
Professionnels	8	15	23	5	3	8	31	22
Personnel de bureau et techniciens	4	17	21	1	10	11	32	25
Stagiaires	0	0	0	0	1	1	1	4
<b>Total</b>	<b>16</b>	<b>37</b>	<b>53</b>	<b>6</b>	<b>14</b>	<b>20</b>	<b>73</b>	<b>60</b>

La représentation féminine atteint 70 % de l'effectif.

#### *Le rajeunissement de l'effectif*

Afin de contribuer aux orientations gouvernementales visant à rajeunir le personnel de la fonction publique, le recrutement de jeunes a été privilégié. Ainsi, 60 % des emplois réguliers (trois sur cinq) ont été comblés en 2002-2003 par des personnes de moins de 35 ans. Cette tranche d'âge représente 58 % des postes occasionnels (onze sur dix-neuf) pourvus au cours de l'année.

À ce chapitre, cinq stagiaires du deuxième cycle universitaire dans le domaine de l'environnement ont été embauchés.

### *Le développement des ressources humaines*

Au cours de l'année financière 2002-2003, le BAPE a consacré 53 958 \$ à la formation de son personnel, soit l'équivalent de 1,66 % de sa masse salariale, dépassant ainsi l'obligation légale de 1 %.

### *La santé et la qualité de vie au travail*

Le BAPE met à la disposition de son personnel en difficulté un programme d'aide aux employés permettant d'avoir accès dans les meilleurs délais à des ressources spécialisées. L'objectif du programme est d'aider l'employé à trouver les solutions appropriées et à redevenir fonctionnel dans son emploi et dans sa vie personnelle. Huit personnes se sont prévaluées des services offerts par ce programme en 2002-2003.

Afin de concilier les obligations de la vie personnelle et professionnelle, les employés ont la possibilité de bénéficier de divers régimes d'aménagement du temps de travail. En 2002-2003, six personnes ont adhéré à l'une ou l'autre des options d'aménagement du temps de travail offertes.

Au cours de la dernière année budgétaire, aucun cas d'accident de travail ou de maladie professionnelle n'a été signalé. De plus, en matière de prévention, une campagne de vaccination antigrippale a été organisée à l'automne de 2002 à l'intention du personnel du BAPE et, en mars 2003, des sessions de formation pour les secouristes ont été amorcées et s'échelonneront sur la prochaine année financière. Vingt-deux personnes se sont inscrites à cette formation.

Tout au cours de l'année, le BAPE a mis en place différents mécanismes pour améliorer et maintenir la qualité de vie au travail de son personnel :

- signature d'un « protocole d'entente concernant un abonnement au transport en commun avec retenue sur le salaire » avec le Réseau de transport de la Capitale ;
- favoriser l'accès à des massages thérapeutiques sur chaise ; le coût de cette activité est à la charge des employés qui s'en prévalent ;
- politique pour la reconnaissance des années de service dans la fonction publique ;
- journée réservée à une activité de développement organisationnel.

### **3.2 Le Comité ministériel sur l'organisation du travail**

Au cours de l'année 2002-2003, le Comité ministériel sur l'organisation du travail (CMOT) s'est réuni à cinq reprises pour discuter de sujets tels

l'aménagement, la charge de travail et l'évaluation du climat organisationnel. Par ailleurs, les membres du CMOT ont participé au colloque du Comité sectoriel sur l'organisation du travail tenu le 26 février 2003.

### 3.3 Les ressources budgétaires

Le tableau 2 laisse voir une forte hausse des dépenses pour l'année budgétaire 2002-2003 comparativement à 2001-2002.

**Tableau 2 Crédits, dépenses et autres coûts**

	Budget au 1 <sup>er</sup> avril 2002-2003	Dépenses réelles <sup>1</sup> 2002-2003	Dépenses réelles 2001-2002
Dépenses	4 538 800 \$	6 316 550 \$	4 768 000 \$
Amortissements	(49 600 \$)	(41 400 \$)	(48 000 \$)
Investissements	20 400 \$	77 100 \$	36 000 \$
<b>Total</b>	<b>4 509 600 \$</b>	<b>6 352 250 \$</b>	<b>4 756 000 \$</b>

1. Dépenses disponibles à la fin du présent exercice financier.

Cette hausse est attribuable principalement à la réalisation du mandat portant sur le développement durable de l'industrie porcine au Québec qui a débuté le 15 septembre 2002. Tenant compte également des autres mandats confiés au BAPE, les crédits totaux du BAPE ont été haussés à 6 531 400 \$ au cours de l'année budgétaire 2002-2003.

### 3.4 Les ressources matérielles

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement et la Société immobilière du Québec ont signé deux ententes d'occupation pour des espaces supplémentaires à Québec, ententes entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2002 et le 1<sup>er</sup> novembre 2002.

### 3.5 Les ressources informationnelles

Les outils informatiques utilisés par le BAPE sont performants et permettent de bien répondre aux besoins de la population. Le parc technologique est moderne et fait l'objet d'amélioration continue. En décembre 2002, le site Internet du BAPE a été totalement refait. Des renseignements y sont ajoutés quotidiennement et, pour les mandats en cours, toute l'information pertinente y est publiée. Le site Internet du BAPE est le reflet de ses activités.

Il est à noter que tous les rapports du BAPE apparaissent sous une rubrique distincte. De plus, depuis juin 2001, ils sont produits à partir d'un format entièrement numérique.

## *Autres exigences*

### **4.1 L'accès à l'information**

Compte tenu de sa mission d'informer et de consulter la population et de son souci de transparence dans ses activités, le BAPE favorise l'accès à l'information. Ainsi, en 2002-2003, il a répondu à 253 demandes de documents. À cela s'ajoutent les centaines d'accès aux documents publiés dans le site Internet (rapports, mémoires, transcriptions) et déposés dans les centres de consultation.

De plus, en conformité avec la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., c. a.-2.1), le BAPE a traité douze demandes d'accès, dont neuf relatives à des dossiers concernant le personnel, une qui visait la liste des adresses résidentielles du personnel dans le cadre d'une enquête effectuée par l'Institut de la statistique du Québec, une autre sur le développement durable de la production porcine et, finalement, une dernière sur le programme d'identification visuelle.

### **4.2 La protection des renseignements personnels**

Le Comité de protection des renseignements personnels a mis à jour le plan d'action du BAPE pour l'année 2002-2003 et l'a diffusé auprès du personnel.

Conformément aux priorités d'action pour l'année 2002-2003, le BAPE a évalué les profils d'accès du fichier informatique de la liste d'envoi renfermant des renseignements personnels sur les citoyens intéressés par les différents mandats. Ce fichier contient seulement les noms et adresses de citoyens, groupes, associations et organismes inscrits sur une liste d'envoi pour obtenir de l'information sur les mandats du BAPE. Il ressort de cette évaluation que seules les personnes autorisées ont eu accès à la banque de données et que ces listes ne sont utilisées que pour l'expédition de documents liés aux mandats du BAPE.

Une session d'information a permis de sensibiliser le personnel, et plus particulièrement les nouveaux employés, quant à la nature et à l'importance de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

La Directive sur les sondages réalisés par le BAPE, qui vise à assurer la protection des renseignements personnels, est entrée en vigueur le 22 avril 2002.

Le BAPE a également rédigé une directive concernant la levée des règles de confidentialité dans les cas de protection des personnes contre des actes de violence, et ce, en fonction des dispositions 59.1 et 60.1 de ladite loi.

Une mention accompagnée d'une note explicative concernant la protection des renseignements personnels au moment de rendre publics des documents a été incluse dans les guides de gestion des différents mandats.

Une entente a été conclue avec les partenaires du BAPE pour assurer une meilleure protection des renseignements personnels qui pourraient se retrouver dans les documents déposés dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Les priorités du BAPE pour l'année 2003-2004 porteront sur la sensibilisation du personnel à la protection des renseignements personnels.

#### **4.3 La sécurité de l'information numérique**

L'information numérique est classée d'une façon qui répond aux besoins de sécurité et d'accessibilité requis par les activités du BAPE.

#### **4.4 Les règles d'éthique des membres du BAPE**

Le BAPE, depuis sa création, se préoccupe des règles d'éthique dans la gestion de ses activités. Dès 1992, les membres du Bureau ont adopté une série de règles d'éthique qui reposent principalement sur les valeurs d'équité, d'intégrité, d'impartialité et de transparence devant guider leurs actions. Le respect rigoureux de ces valeurs par les membres et le personnel a contribué à la crédibilité du BAPE et de ses commissions. Ces règles sont reproduites à l'annexe IV.

Par ailleurs, une personne désignée au sein du BAPE doit répondre des questions d'éthique. Cette désignation vise à maintenir une sensibilité au regard des aspects éthiques inhérents à la mission du BAPE, ainsi qu'à permettre à ses membres et à son personnel de recevoir des conseils adéquats en la matière. Cette personne est membre du réseau des répondants en éthique de la fonction publique.

#### **4.5 La politique linguistique**

Le BAPE a adopté en novembre 2000 une politique linguistique conforme à la *Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration*. Cette politique couvre les activités internes du BAPE ainsi que les travaux des commissions.

Une attention particulière est accordée à la qualité du français dans les documents que publie le BAPE. Tous les rapports des commissions de même que toutes les publications destinées au public sont soumis à la révision

linguistique. Au cours du dernier exercice financier, quatorze rapports et sept publications ont été révisés par des linguistes-conseils externes. Tous les communiqués ont été révisés à l'interne avant leur diffusion aux médias et aux citoyens et leur publication dans Internet.

Dans le but de soutenir la participation de la population visée par certains projets soumis à la consultation publique, le BAPE doit traduire certains communiqués et documents ainsi que les interventions lors de certaines séances publiques. En 2002-2003, quatre communiqués, deux avis publics et deux textes de présentation du BAPE pour les séances publiques ont été traduits en anglais pour satisfaire la demande des communautés préoccupées par certains projets.

Enfin, le BAPE participe à la mise en œuvre de la Politique d'utilisation du français dans les technologies de l'information et il en fait rapport annuellement à l'Office québécois de la langue française.

#### **4.6 Le programme d'accès à l'égalité**

Le BAPE poursuit ses efforts pour améliorer la représentation, au sein de son personnel, des personnes appartenant à des groupes cibles. Au cours de l'exercice 2002-2003, il a effectué dix-huit engagements à titre d'employé occasionnel et, de ce nombre, aucune candidature appartenant à l'un des groupes cibles n'a été soumise. En ce qui concerne l'embauche de deux étudiants et de cinq stagiaires, une personne appartenait à l'un des groupes cibles des communautés culturelles, ce qui correspond à un taux de 14 % des nominations pour ce statut d'emploi. Pour pourvoir aux postes réguliers, le BAPE a recruté cinq personnes et en a muté deux autres. De ce nombre, une personne faisait partie de l'un des groupes cibles des communautés culturelles, ce qui porte à 6 % le taux de représentativité des communautés culturelles au sein du personnel régulier.

La représentation des personnes handicapées s'établit à 4 % du personnel régulier, soit le même pourcentage que l'année dernière.

#### **4.7 Le programme d'identification visuelle**

Le BAPE s'est conformé au décret du 20 juin 2001 portant sur le Programme d'identification visuelle du gouvernement du Québec (PIV). Les principales publications du BAPE, y compris les productions électroniques et multimédias, ont été révisées à la lumière des nouvelles règles graphiques du PIV.



***Perspectives 2003-2004***

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement célébrera en 2003 ses vingt-cinq ans d'existence. Au cours de cette période, il a constamment innové pour adapter ses services et ses façons de faire afin de répondre à l'évolution des besoins et des attentes de la société québécoise. Tout au long de l'année 2003, différentes activités seront organisées pour souligner sa contribution à la qualité de l'environnement et permettre à la population d'être mieux informée sur sa mission et ses services.

Tout porte à croire que la croissance du nombre de mandats observée au cours des dernières années se maintiendra et que les ressources seront toujours fortement sollicitées pour remplir les mandats et mettre en œuvre les orientations définies dans le plan stratégique. Outre les projets soumis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, la création d'un réseau d'aires protégées prévue par la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* devrait générer à elle seule quatre mandats d'audience publique au cours de l'exercice 2003-2004.

Pour sa part, la Commission sur le développement durable de la production porcine au Québec poursuivra ses travaux amorcés en 2002. Le dépôt du rapport auprès du Ministre est prévu pour septembre 2003.

***Accroissement de la performance***

Le BAPE doit gérer ses ressources de manière efficace et efficiente, tout en offrant des services de qualité dans un contexte de croissance constante du nombre et de la diversité de ses mandats. Il doit sans cesse innover pour répondre à l'évolution des besoins des citoyens en examinant de nouvelles façons d'informer, de consulter et d'enquêter.

Au cours du prochain exercice, il mettra au point de nouvelles façons de faire et de nouveaux moyens qui lui permettront de continuer à répondre aux attentes de la population.

Parallèlement, le BAPE poursuivra ses efforts en matière de gestion afin de remplir ses mandats aux meilleurs coûts possibles. Au printemps de 2003, il entreprendra l'implantation de la première phase du système de gestion intégrée des ressources (GIRES). Ce nouvel outil facilitera la gestion des ressources humaines, matérielles et financières en rendant disponible une information plus complète pour la prise de décision.

### ***Contribution au développement durable du Québec***

Le BAPE contribue au développement durable du Québec en permettant à la population d'être bien informée et de s'exprimer sur les projets implantés dans son milieu. Au cours de la prochaine année, il poursuivra ses efforts pour favoriser l'accessibilité à l'information et la participation des citoyens aux processus de décisions.

Afin d'assurer une meilleure intégration des principes du développement durable dans ses rapports et dans ses façons de faire, le BAPE cherche à acquérir une plus grande compréhension de leur application. À cette fin, il organisera des activités visant à favoriser l'acquisition de valeurs communes au sein du personnel et à consolider les bases d'une culture du développement durable.

### ***Amélioration de la qualité de nos services***

À la suite des consultations menées auprès de la clientèle au moyen de sondages et de groupes de discussion, le BAPE a établi un plan d'amélioration des services afin de répondre aux attentes exprimées. Il a également amorcé la révision des engagements pris envers la population dans sa *Déclaration de services aux citoyens*. Durant la prochaine année, il dressera des plans d'action destinés à mettre en œuvre les éléments d'amélioration circonscrits et à atteindre ses nouveaux objectifs en matière de prestation de services.

## A – Les membres du BAPE

André Harvey, président  
Claudette Journault, vice-présidente  
Louise Boucher  
Nicole Boulet  
Alain Cloutier  
Gisèle Gallichan  
Sylvie Girard

## B – Les membres à temps partiel nommés par décret<sup>1</sup>

Pierre André	Carol Jomphe
Yves Archambault	Alexandra Kantardjieff
Ani Armenian	<b>Donald Labrie</b>
Marie-Josée Auclair	Anne-Marie Lamothe
Marie Beaubien	Anne-Marie Laroche
<b>André Beauchamp</b>	Denise Lavoie
Jocelyne Beaudet	Pierre Lebeault
<b>Pierre Béland</b>	Michel Légère
Michel Bélanger	Yves Marcil
Mohamed Berraja	<b>Alfred Marquis</b>
<b>Marie Blondeau</b>	Lumengo Eugénie Mbatika
Bertrand Bouchard	Thi-Ngoc-An Nguyen
Claire Boulé	Jean Pâquet
Denis Bourque	<b>Jean Paré</b>
Catherine Chauvin	Carole Parent
Pierre Chevalier	Carmen Pelletier
Mance Cléroux	<b>Jacques Pelletier</b>
Charles Cloutier	Anne Racine
<b>Christiane Courtois</b>	Johanne Robertson
<b>Louis Dériger</b>	Marie-Louise Roy
Louise Desrochers	Qussaï Samak
Jules Dufour	Yvan Valiquette
<b>Mario Dumais</b>	Quentin Van Ginhoven
Jean-Laval Gagné	Claude Villeneuve
<b>Michel Germain</b>	Réjean Villeneuve
Michèle Goyer	Jean-Philippe Waaub
<b>John Haemmerli</b>	<b>Joseph Zayed</b>
Solanges Hudon	

1. Les noms des membres à temps partiel ayant contribué à la réalisation des mandats confiés au BAPE en 2002-2003 apparaissent en caractères gras.



## **A – Les mandats de période d’information et de consultation publiques**

- Projet de réaménagement de la route 138 sur le territoire des municipalités de La Malbaie, Saint-Aimé-des-Lacs et Clermont (MRC de Charlevoix Est), secteur de la côte des Témoins de Jéhovah, par le ministère des Transports, du 16 avril au 31 mai 2002.
- Projet de réaménagement de la route 138 sur le territoire de la municipalité de Saint-Urbain (MRC de Charlevoix), secteur de la côte à Matou, par le ministère des Transports, du 23 avril au 7 juin 2002.
- Projet de construction d’une piste cyclable entre les municipalités de Sherbrooke (arrondissement Bromptonville) et Saint-François-Xavier-de-Brompton, du 30 avril au 14 juin 2002.
- Projet de réaménagement de l’axe routier 173/277 sur le territoire des municipalités de Pintendre (Lévis) et de Saint-Henri (MRC de Bellechasse) par le ministère des Transports, du 7 mai au 21 juin 2002.
- Projet d’aménagement d’un barrage à la décharge du lac Sergent par la Ville de Lac-Sergent, du 21 mai au 5 juillet 2002.
- Projet de centrale à cycle combiné du Suroît par Hydro-Québec à Beauharnois, du 4 juin au 19 juillet 2002.
- Projet de restauration environnementale du bassin de rétention des résidus huileux par Ultramar ltée, du 11 juin au 10 août 2002.
- Projet de prolongement de l’autoroute 25 entre l’autoroute 440 et le boulevard Henri-Bourassa par le ministère des Transports, du 13 août au 27 septembre 2002.
- Projet de réaménagement des routes 232 et 295 sur le territoire de la municipalité de Saint-Michel-du Squatec par le ministère des Transports, du 3 septembre au 18 octobre 2002.
- Projet de réaménagement d’une section de la route 143 sur le territoire des municipalités de Compton et Waterville par le ministère des Transports, du 17 septembre au 1<sup>er</sup> novembre 2002.
- Projet de restauration des berges le long de la rivière Ristigouche par le Conseil de la nation Listuguj Mi’gmaq dans la communauté de Listuguj, du 1<sup>er</sup> octobre au 15 novembre 2002.
- Projet d’agrandissement du lieu d’enfouissement sanitaire de Lachenaie (secteur nord) par BFI Usine de triage Lachenaie ltée, du 8 octobre au 22 novembre 2002.
- Projet de construction d’une ligne monoterne à 315 kV Toulnostuc — Micoua par Hydro-Québec TransÉnergie, du 3 décembre 2002 au 17 janvier 2003.

- Projet de dragage d'entretien du chenal entre Hudson et Oka dans le lac des Deux-Montagnes par le ministère des Transports, du 14 janvier au 28 février 2003.
- Projet d'aménagement hydroélectrique d'Angliers par La Régionale inc., du 28 janvier au 14 mars 2003.
- Projet de contournement de la ville de La Tuque (route 185) par le ministère des Transports, du 18 février au 4 avril 2003.
- Projet de régularisation des crues du bassin versant du lac Kénogami par le ministère des Ressources naturelles, du 25 février au 11 avril 2003.
- Projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement sanitaire à Matane par la Régie intermunicipale d'élimination des matières résiduelles des MRC de La Haute-Gaspésie, de Matane, de La Matapédia et de La Mitis, du 4 mars au 18 avril 2003.
- Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Rimouski par la Ville de Rimouski, du 18 mars au 2 mai 2003.
- Projet de réaménagement de la route 138 sur le territoire de la municipalité de Sainte-Anne-de-Portneuf par le ministère des Transports, du 25 mars au 9 mai 2003.

## **B – Le mandat d'enquête**

- Les effets potentiels sur l'environnement et la santé publique de la radioactivité résultant de l'exploitation éventuelle d'une mine et d'une usine de niobium par Niocan inc. Oka, du 29 avril au 30 août 2002.

## **C – Les mandats de médiation**

- Projet de réaménagement de l'axe routier 173/277 sur le territoire de la ville de Lévis (Pintendre) et de la municipalité de Saint-Henri par le ministère des Transports, du 30 septembre au 30 novembre 2003.
- Projet de réaménagement de la route 138, secteur de la côte à Matou, sur le territoire de la paroisse de Saint-Urbain par le ministère des Transports, du 30 octobre au 30 décembre 2002.
- Projet de réaménagement des routes 232 et 295 sur le territoire de la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec par le ministère des Transports, du 10 février au 10 avril 2003.

## **D – Les mandats d'audience publique**

- Projet d'amélioration de la liaison routière entre Chicoutimi, Laterrière et La Baie par le ministère des Transports, du 29 avril au 29 août 2002.

- Projet de prolongement de l'autoroute 20 entre Cacouna et Trois-Pistoles par le ministère des Transports, du 6 mai au 6 septembre 2002.
- Projet de réaménagement de la route 185 sur le territoire des municipalités de Rivière-du-Loup et de Saint-Antonin par le ministère des Transports, du 21 mai au 21 septembre 2002.
- Projet de centrale à cycle combiné du Suroît à Beauharnois par Hydro-Québec, du 3 septembre 2002 au 3 janvier 2003.
- Consultation sur le développement durable de la production porcine au Québec, du 15 septembre 2002 au 15 septembre 2003.
- Projet d'aménagement d'un accès à l'île René-Levasseur par Kruger (Scierie Manic) inc., du 16 septembre 2002 au 16 janvier 2003.
- Projet de déviation de la route 117 à L'Annonciation par le ministère des Transports, du 7 octobre 2002 au 7 février 2003.
- Projet de déviation de la route 117 sur le territoire de la municipalité de Labelle par le ministère des Transports, du 28 octobre 2002 au 28 février 2003.
- Projet d'aménagement d'un barrage à la décharge du lac Sergent par la Ville de Lac-Sergent, du 4 novembre 2002 au 4 mars 2003.
- Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Lachenaie (secteur nord) par BFI Usine de triage Lachenaie ltée, du 20 janvier au 20 mai 2003.



## **A – Les rapports publiés par le BAPE**

- 164 Rapport d'enquête et d'audience publique. *Projet de construction de l'autoroute 30 de Sainte-Catherine à l'autoroute 15*, juin 2002.
- 165 Rapport d'enquête et d'audience publique. *Projet de reconstruction de la route 132 à Val-Brillant*, juillet 2002.
- 166 Rapport d'enquête et d'audience publique. *Projet d'amélioration de la liaison routière entre Chicoutimi, Laterrière et La Baie*, août 2002.
- 167 Rapport d'enquête. *Projet d'exploitation d'une mine et d'une usine de niobium à Oka*, août 2002.
- 168 Rapport d'enquête et d'audience publique. *Projet de prolongement de l'autoroute 20 entre Cacouna et Trois-Pistoles*, septembre 2002.
- 169 Rapport d'enquête et d'audience publique. *Projet de réaménagement de la route 185 à Rivière-du-Loup et à Saint-Antonin*, août 2002.
- 170 Rapport d'enquête et d'audience publique. *Projet de centrale à cycle combiné du Suroît à Beauharnois par Hydro-Québec*, janvier 2003.
- 171 Rapport d'enquête et d'audience publique. *Projet d'aménagement d'un accès à l'île René-Levasseur par Kruger inc. — Scierie Manic*, janvier 2003.
- 172 Rapport d'enquête et de médiation. *Projet de réaménagement de l'axe routier 173/277 à Lévis (Pintendre) et à Saint-Henri*, novembre 2002.
- 173 Rapport d'enquête et d'audience publique. *Projet de déviation de la route 117 à L'Annonciation*, février 2003.
- 174 Rapport d'enquête et d'audience publique. *Projet de déviation de la route 117 à Labelle*, février 2003.
- 175 Rapport d'enquête et de médiation. *Projet de réaménagement de la route 138, secteur de la côte à Matou à Saint-Urbain*, décembre 2002.
- 176 Rapport d'enquête et d'audience publique. *Projet d'aménagement d'un barrage à la décharge du lac Sergent*, mars 2003.
- 178 Rapport d'enquête et de médiation. *Projet de réaménagement des routes 232 et 295 à Saint-Michel-du-Squatec*, mars 2003.

## **B – Les autres publications**

*Rapport annuel de gestion 2001-2002.*

Dépliant portant sur la *Déclaration de services aux citoyens*.

Brochure portant sur les modalités de la démarche de la *Commission sur le développement durable de la production porcine au Québec*.

Dépliant portant sur les modalités de la deuxième tournée de la *Commission sur le développement durable de la production porcine au Québec*.

Feuille *Présentation d'un mémoire lors d'une audience publique*.

Feuille *Comment rédiger un mémoire*.

Feuille *La demande d'audience publique*.

## **Code d'éthique et de déontologie des membres du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement**

### *Dispositions générales*

#### **Comportement**

1. Le membre du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement remplit son rôle dans l'intérêt public, avec équité, intégrité, dignité, honneur et impartialité.
2. Le membre sert le public de façon irréprochable et au meilleur de sa connaissance.
3. Le membre évite toute activité incompatible avec l'exercice de ses fonctions.
4. Le membre s'abstient de faire tout geste qui risque de nuire à l'image et à la crédibilité du Bureau et de ses membres.
5. Le membre avise le président du Bureau de toute situation qui risquerait d'entacher sa crédibilité ou celle du Bureau.
6. Le membre fait preuve de neutralité politique dans l'exercice de ses fonctions.
7. Le membre s'abstient d'utiliser indûment son titre ou son statut de membre.
8. Le membre respecte la loi, les règles de procédure et les orientations générales du Bureau.
9. Dans les décisions qu'il a à prendre concernant la bonne marche d'une commission, le membre respecte le principe de la saine gestion des ressources humaines, financières et matérielles.

#### **Indépendance**

10. Le membre évite tout conflit d'intérêts.
11. Le membre évite de se placer dans une situation qui pourrait évoluer vers une situation de conflit d'intérêts ou le placer dans une situation de vulnérabilité.
12. Le membre remet annuellement au président du Bureau une déclaration indiquant la nature de ses intérêts financiers.
13. Lorsqu'il est approché par le président du Bureau pour faire partie d'une commission, le membre doit l'informer de toute situation pouvant entacher sa crédibilité.
14. Le membre ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour une autre

personne, ou utiliser à son profit un bien de l'État ou une information privilégiée obtenue en sa qualité de membre.

15. Le membre doit, dans ses décisions, éviter de se laisser influencer par des perspectives ou offres d'emploi.
16. Le membre traite toute tentative d'ingérence dans son travail comme irrecevable et inadmissible.
17. Le membre qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service du Bureau.

#### **Devoir de réserve**

18. Le membre fait preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.
19. Le membre est discret sur ce dont il a connaissance dans l'exercice de ses fonctions.
20. Le membre fait preuve de réserve dans la manifestation publique de son opinion concernant un projet controversé lié à l'environnement.
21. Le membre s'abstient de prendre position publiquement sur tout projet faisant l'objet, ou pouvant faire l'objet dans un avenir prévisible, d'un mandat au Bureau.
22. Le membre ne commente pas les rapports du Bureau, sous réserve de l'article 36.
23. Le membre s'abstient, pendant la durée de son mandat comme membre du Bureau, de commenter publiquement les décisions relatives à un projet qui a fait l'objet d'un rapport du Bureau.

Le membre s'abstient, même après l'expiration de son mandat comme membre du Bureau, de commenter publiquement les décisions relatives à un projet qui a fait l'objet d'un examen par le Bureau pendant la période où il était membre.

#### **Dispositions particulières à la tenue d'enquêtes, d'audiences publiques et de médiations en environnement**

24. Le commissaire n'a aucun intérêt particulier dans le dossier qui lui est confié.
25. Le commissaire agit et paraît agir de façon neutre et impartiale.
26. Le commissaire évite toute situation qui ferait en sorte que son indépendance ou son impartialité puisse être mise en doute ; s'il se retrouve inopinément dans une telle situation, il en informe le président de la commission et le président du Bureau.
27. Le commissaire respecte les règles de l'équité procédurale et agit en tout temps de la façon la plus transparente possible.
28. Le commissaire évite toute rencontre privée avec les promoteurs et les requérants, sauf dans les cas prévus aux règles de procédure du Bureau et dans les cas où une commission doit tenir une audition pour décider d'une question de confidentialité.

29. Le commissaire acquiert une connaissance aussi complète que possible du dossier et fait en sorte d'en terminer l'analyse dans les délais fixés.
30. Le commissaire fait preuve de réserve, de courtoisie, de sérénité et de considération envers tous les participants aux enquêtes, aux audiences publiques et aux médiations en environnement.
31. Le commissaire suscite le respect mutuel de toutes les personnes qui assistent ou participent aux travaux de la commission.
32. Le commissaire favorise la participation pleine et entière des intéressés.
33. Le commissaire favorise l'accès des citoyens à l'information, les aide à bien comprendre les projets et les incite à exprimer leur opinion sans contrainte.
34. Le commissaire respecte en tout temps le caractère confidentiel des délibérations de la commission.
35. Le commissaire respecte la confidentialité du rapport de la commission jusqu'à ce qu'il soit rendu public.
36. Le président d'une commission, ou un commissaire qu'il délègue, peut présenter et expliquer le rapport de cette commission.

#### **Application aux membres à temps partiel**

37. Les dispositions du présent code s'appliquent aux membres additionnels à temps partiel du Bureau, à l'exception des articles 12 et 21 ; cependant, le devoir de réserve prévu aux articles 22 et 23 concerne seulement les rapports rédigés par les commissions dont le membre additionnel à temps partiel faisait partie, et les décisions relatives aux projets ayant fait l'objet des travaux de ces commissions.



## Liste des conférences présentées par les membres et le personnel du BAPE

- *Le processus de participation publique du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement*, Québec, 2 mai 2002, présentation à l'intention d'un groupe de Mauritaniens en voyage d'étude au Canada, projet de formation de l'ACDI, Jacques Tremblay, directeur de l'expertise environnementale et des communications.
- *Le processus de participation publique du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement*, Québec, 18 juin 2002, présentation à l'intention d'un groupe de Mauritaniens en voyage d'étude au Canada, projet de formation de l'ACDI, Jacques Tremblay, directeur de l'expertise environnementale et des communications.
- *Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement*, Université du Québec à Montréal, Montréal, 10 juillet 2002, présentation à un groupe de gestionnaires chinois de Beijing, André Harvey, président du BAPE.
- *Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, un outil de développement durable*, Université de Sherbrooke, Sherbrooke, 7 septembre 2002, présentation dans le cadre de la maîtrise en sciences de l'environnement, René Beaudet, chef du Service de l'expertise environnementale.
- *Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement : rôle et fonctionnement*, Université du Québec à Montréal, Montréal, 11 septembre 2002, présentation à une délégation française et québécoise en vue de la participation au colloque *Ce que débattre veut dire*, Claudette Journault, vice-présidente du BAPE, et Jacques Tremblay, directeur de l'expertise environnementale et des communications.
- *Le BAPE au service de la démocratie participative*, Université du Québec à Montréal, Montréal, 12 et 13 septembre 2002, présentation à la Chaire d'études sur les écosystèmes urbains, Claudette Journault, vice-présidente du BAPE.
- *Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement : un outil de développement durable*, Université Laval, Québec, 18 septembre 2002, présentation dans le cadre d'un cours de 2<sup>e</sup> cycle portant sur les systèmes de gestion environnementale, René Beaudet, chef du Service de l'expertise environnementale.
- *Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement : un outil de développement durable*, Université du Québec à Chicoutimi, Chicoutimi, 30 septembre 2002, présentation dans le cadre du diplôme d'études supérieures en Éco-conseil, René Beaudet, chef du Service de l'expertise environnementale.
- *Le processus de participation publique du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement*, Québec, 4 novembre 2002, présentation à un groupe de Sénégalais en mission d'étude au Canada, projet de formation de l'ACDI, Jacques Tremblay, directeur de l'expertise environnementale et des communications.

- *Le BAPE : la participation du public et la transmission de l'information*, Université du Québec à Montréal, Montréal, 19 février 2003, présentation à des étudiants du Département de géographie, Alain Cloutier, membre du BAPE.
- *L'approche de démocratie participative du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement*, Université du Québec à Montréal, Montréal, 26 février 2003, présentation à un groupe d'étudiants de la Faculté des sciences juridiques, Claudette Journault, vice-présidente du BAPE.
- *Le BAPE : un forum d'échanges*, Université Laval, Québec, 17 mars 2003, présentation aux étudiants de la maîtrise en communication publique, Alain Cloutier, membre du BAPE.
- *Le BAPE : un forum d'échanges*, Québec, 18 mars 2003, présentation aux étudiants de la maîtrise en environnement de l'Université de Sherbrooke, Alain Cloutier, membre du BAPE.
- *Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement*, Université de Montréal, Montréal, 26 mars 2003, présentation devant un groupe d'étudiants, André Harvey, président du BAPE.

Achévé d'imprimer en juin 2003